

ECOS-IV-032

82^e session plénière 3 et 4 décembre 2009

AVIS du Comité des régions sur

"L'AVENIR DE LA STRATÉGIE DE LISBONNE APRÈS 2010"

LE COMITÉ DES RÉGIONS

- affirme qu'il faut atteindre cette qualité de vie élevée dans le respect des limites écologiques d'une planète aux ressources limitées¹, selon le principe d'une société socialement cohésive et juste, en optimisant la valeur et la contribution de tous les individus et groupes qui la composent, et en axant les stimulants et les mesures de soutien sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que sur la création d'une économie durable;
- souligne l'importance, à l'échelle européenne, d'une politique de cohésion dotée de financements adéquats et associant toutes les régions d'Europe, en tant qu'élément clé, dans le soutien de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie, et rejette toute action qui viserait à renationaliser les fonds structurels ou à supprimer la dimension régionale de la politique de cohésion dans la révision du futur budget de l'UE;
- note que la politique de cohésion de l'UE dispose d'une structure de gouvernance à plusieurs niveaux pour la mise en œuvre des programmes des Fonds structurels et affirme que la nouvelle stratégie devrait utiliser les structures de partenariat existantes pour remédier aux actuelles faiblesses des structures de gouvernance. Un alignement explicite des structures de gouvernance sur les programmes régionaux de la politique de cohésion de l'UE est un moyen nettement plus efficace de garantir une formulation conjointe des politiques;
- demande que les chefs d'État européens se fixent comme principale priorité **de développer la compétitivité européenne dans l'économie verte**, afin de permettre à l'UE de jouer un rôle moteur dans la transformation de l'économie mondiale sur des bases saines et durables. Concrètement, cela signifie de guider par l'exemple, accordant la priorité aux investissements dans les nouvelles technologies vertes, la R&D, y compris la production d'énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les méthodes de production et de consommation durables, le développement des TIC et des infrastructures à large bande dans les communautés périphériques et la promotion de la protection et de la conservation de l'environnement. Les universités, PME et centres de recherche européens ont un rôle clé à jouer dans la réalisation de ces initiatives ². Ceci exige que des changements structurels soient apportés à l'économie européenne, notamment en matière de coordination de la politique macroéconomique et de politiques actives sur le marché de l'emploi, afin d'encourager la transition vers une économie verte;

CdR 25/2009 fin EN/DA-GT/DS/MLD/PMF/cc/gl

Comme indiqué dans le rapport "Prosperity without Growth: the transition to a sustainable economy" de la Sustainable Development Commission of the UK, publié en mars 2009. Voir http://www.sd-commission.org.uk/pages/redefining-prosperity.html.

Un exemple de ceci est le "<u>Wave Hub</u>" (récupérateur d'énergie des vagues), dont la construction au large des côtes de Cornouailles sera terminée en 2010. Financé à l'aide de fonds du FEDER, le "Wave Hub" sera la première installation offshore pour la démonstration sur place du fonctionnement de récupérateurs d'énergie des vagues. Ce projet est le fruit d'une collaboration entre les secteurs public, privé et de la recherche.

Rapporteuse

M^{me} Christine Chapman (UK/PSE), membre de l'Assemblée du Pays de Galles

Texte de référence

/

LE COMITÉ DES RÉGIONS

Messages clés

- 1. soutient le développement d'une initiative qui succède à l'actuelle stratégie de Lisbonne audelà de 2010, mais est néanmoins convaincu de la nécessité de **rééquilibrer la stratégie** et de la fusionner avec la stratégie européenne pour le développement durable; se félicite de l'engagement visant à intégrer les citoyens dans des sociétés inclusives et à créer une économie concurrentielle, mieux reliée au monde extérieur et plus respectueuse de l'environnement comme l'expose le document de consultation de la Commission sur l'avenir de la stratégie publié le 24 novembre dernier, mais est déçu de voir que la Commission ne propose pas une vision plus ambitieuse et plus globale qui permettrait de rééquilibrer et de réorienter la stratégie afin de faire de l'Europe une société durable, socialement juste et cohésive;
- 2. souligne que l'actuelle stratégie de Lisbonne n'a pas reconnu à sa juste mesure le rôle essentiel des collectivités locales et régionales de l'UE dans la mise en œuvre et la communication de la stratégie sur le terrain et renouvelle la demande formulée dans le Livre blanc sur la gouvernance à multiniveaux, pour qu'il soit remédié à cette carence dans la nouvelle stratégie;
- 3. constate l'incertitude qui règne largement au sein des collectivités locales et régionales quant à l'objectif global de l'actuelle stratégie de Lisbonne et estime qu'il serait possible de remédier à cette situation en instaurant des objectifs clairs dans la nouvelle stratégie et en les communiquant efficacement sur le terrain;
- 4. regrette que la stratégie de Lisbonne, dont l'objectif était de contribuer à (réaliser) l'Union économique et monétaire (UEM), n'ait pas eu l'impact désiré en termes de gouvernance économique commune au niveau de l'UE ou d'amélioration de la coordination des politiques économiques des États membres; déplore que dans la situation actuelle de crise économique, de nombreux États membres aient adopté des politiques économiques uniquement basées sur des considérations nationales, plutôt que de privilégier des actions coordonnées au sein du marché unique européen;
- 5. demande que la nouvelle stratégie soit dotée de l'**objectif global explicite** d'atteindre **un niveau de qualité de vie élevé** et **le bien-être pour tous les citoyens de l'UE**. Certes, l'emploi constitue à cet égard un élément clé, tout comme le bien-être matériel. Toutefois, pour avoir une vision globale de la qualité de vie et du bien-être, d'autres facteurs doivent aussi entrer en ligne de compte comme les contextes sociétaux et environnementaux plus larges dans lesquels vivent les personnes³:

-

La New Economics Foundation (http://www.neweconomics.org/gen/) a mis au point les "comptes nationaux du bien-être" ("National Accounts of Well-being") décrits en termes de facteurs contribuant au bien-être personnel et social.

- 3 -

- 6. affirme qu'il faut atteindre cette qualité de vie élevée dans le respect des **limites écologiques d'une planète aux ressources limitées**⁴, selon le principe d'une société socialement cohésive et juste, en optimisant la valeur et la contribution de tous les individus et groupes qui la composent, et en axant les stimulants et les mesures de soutien sur la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi que sur la création d'une économie durable;
- 7. souligne le **rôle essentiel de l'éducation et de la formation** pour sensibiliser à la durabilité et développer les talents créatifs et l'esprit d'entreprise des citoyens européens, ainsi que la nécessité de créer une **culture de l'apprentissage tout au long de la vie**;
- 8. propose de **renommer la nouvelle stratégie** afin d'éviter toute confusion avec le "Traité de Lisbonne" et de mettre en évidence la nouvelle approche adoptée. Ainsi, la nouvelle stratégie pourrait s'intituler "Qualité de vie pour tous: construire un avenir durable pour l'Europe dans le monde" ou, en version raccourcie, "Stratégie durable pour l'Europe";
- 9. demande qu'une **stratégie de communication plus efficace** soit mise en place, associant les autorités locales et régionales, afin de sensibiliser l'opinion et de promouvoir les messages clés de la nouvelle stratégie;

Défis actuels et futurs

- 10. affirme que la **crise économique, financière, sociale et environnementale actuelle** a profondément modifié le contexte dans lequel se déroule le débat sur l'avenir de la stratégie de Lisbonne, de telle sorte que l'option du statu quo n'est plus envisageable. Cette crise pose un certain nombre de **défis immédiats** qu'il y a lieu de relever, tels que des taux de chômage en hausse dans toute l'Europe, surtout parmi les jeunes, et le spectre du protectionnisme. Elle a mis en évidence les faiblesses structurelles inhérentes au modèle économique mondial ainsi que la nécessité d'adopter une approche nouvelle et durable sur les plans écologique, social et aussi économique, et de renforcer les réglementations du secteur bancaire et financier;
- 11. répète qu'avant la crise économique en Europe, alors même que l'économie se portait plutôt bien, **l'on y déplorait pourtant des niveaux de pauvreté élevés et une inégalité de revenus croissante**. En effet, selon les chiffres publiés par la Commission européenne en octobre 2008, 16 % de la population européenne vit en dessous du seuil de pauvreté, tandis qu'une personne sur dix vit dans un ménage où personne ne travaille et 19 % des enfants vivent sous la menace de la pauvreté. Aussi, l'un des principaux objectifs de la future stratégie doit être de s'attaquer à la pauvreté et aux inégalités de revenus croissantes.

Comme indiqué dans le rapport "Prosperity without Growth: the transition to a sustainable economy" de la Sustainable Development Commission of the UK, publié en mars 2009. Voir http://www.sd-commission.org.uk/pages/redefining-prosperity.html.

DG Emploi, MEMO/08/625, Bruxelles, 16 octobre 2008. Voir: http://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=fr&catId=637.

- 4 -

- 12. note que la nouvelle stratégie doit répondre aux nombreux **défis à plus long terme** qui se posent à l'Europe, comme l'évolution démographique, le changement climatique, la sécurité énergétique, la mondialisation⁶ et la cohésion territoriale à travers l'UE; déplore que la cohésion territoriale ne bénéficie pas d'une visibilité plus grande et n'ait pas été retenue comme l'une des orientations dans le document de la Commission sur la stratégie de l'UE pour 2020; invite la Commission européenne à s'engager à accompagner toute nouvelle proposition législative portant sur les compétences des autorités locales et/ou régionales d'une fiche détaillant son impact territorial, conformément aux exigences relatives à la cohésion territoriale figurant dans le traité de Lisbonne;
- 13. note qu'en conséquence de la crise et de ses impacts sociaux, financiers et économiques, les finances publiques seront soumises à une forte pression durant les prochaines années. Il sera dès lors essentiel que l'affectation des ressources et du financement aux niveaux local, régional, national et européen soit appropriée pour permettre d'effectuer les investissements nécessaires à la réalisation des objectifs généraux de la nouvelle stratégie. Il est essentiel, pour que les villes et les régions soient en mesure de contribuer efficacement à la mise en œuvre de la stratégie de Lisbonne, de garantir le respect par l'Union européenne et par les États membres des principes de la Charte de l'autonomie locale du Conseil de l'Europe relatives aux ressources financières des collectivités (article 9);
- 14. est convaincu que tant pour réaliser une cohésion sociale effective que pour relever les défis à long terme, il est indispensable d'adopter une approche territoriale pour toutes les politiques qui tienne compte des caractéristiques régionales et locales de l'ensemble de l'Europe. Il est également nécessaire de prévoir dans le budget communautaire des ressources suffisantes permettant de soutenir un développement territorial équilibré de l'Union;
- 15. propose que la **nouvelle stratégie accorde la priorité** à l'investissement dans une économie verte, aborde la question de la cohésion sociale, garantisse une approche de gouvernance à plusieurs niveaux et apporte de nouvelles idées sur la manière de mesurer son impact;

Investir dans une économie verte

- 16. demande que les **objectifs et engagements de l'UE en matière de changement climatique** soient inclus dans la nouvelle stratégie, afin de créer une économie à faible émission de carbone dans toute l'Europe;
- 17. demande que les chefs d'État européens se fixent comme principale priorité **de développer la compétitivité européenne dans l'économie verte**, afin de permettre à l'UE de jouer un rôle moteur dans la transformation de l'économie mondiale sur des bases saines et durables. Concrètement, cela signifie de guider par l'exemple, accordant la priorité aux investissements

-

Voir le rapport Régions 2020 publié par la Commission européenne en 2008.

dans les nouvelles technologies vertes, la R&D, y compris la production d'énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, les méthodes de production et de consommation durables, le développement des TIC et des infrastructures à large bande dans les communautés périphériques et la promotion de la protection et de la conservation de l'environnement. Les universités, PME et centres de recherche européens ont un rôle clé à jouer dans la réalisation de ces initiatives⁷. Ceci exige que des changements structurels soient apportés à l'économie européenne, notamment en matière de coordination de la politique macroéconomique et de politiques actives sur le marché de l'emploi, afin d'encourager la transition vers une économie verte:

- 18. réclame une **stratégie européenne pour des qualifications et des emplois verts**, qui serve de cadre à l'investissement dans les qualifications et les connaissances nécessaires au développement d'une économie durable. Les futurs programmes de financement de l'UE, dont le Programme d'apprentissage tout au long de la vie et le Fonds social européen, devraient se concentrer sur le soutien à l'investissement dans les "emplois verts" et les "qualifications vertes" en s'intéressant particulièrement aux nouvelles PME dynamiques et innovatrices⁸:
- 19. demande à l'UE d'adopter un **cadre cohérent de stimulants et de mécanismes de soutien** (**Mieux légiférer dans un souci écologique**) afin de soutenir le développement d'une économie durable à travers l'Europe;
- 20. demande que la priorité soit accordée à **l'échange de bonnes pratiques** en matière d'approches innovatrices stimulant, au sein des États membres, les citoyens, les entreprises et les pouvoirs publics à adopter des comportements écologiques, à récompenser ceux qui le font et à pénaliser en contrepartie ceux qui adoptent des comportements "non durables";
- 21. rappelle qu'une approche "vert" peut créer un cercle vertueux en s'ataquant aux problèmes économiques et sociétaux. A titre d'exemple, les modifications récentes apportées aux règlements des fonds structurels ont permis d'aider les mesures relatives à l'efficacité énergétique pour les ménages à faible revenu.
- 22. souligne l'**importance des initiatives ascendantes** adoptées par les communautés locales pour apporter des changements sur le terrain⁹;

Un exemple de ceci est le "<u>Wave Hub</u>" (récupérateur d'énergie des vagues), dont la construction au large des côtes de Cornouailles sera terminée en 2010. Financé à l'aide de fonds du FEDER, le "Wave Hub" sera la première installation offshore pour la démonstration sur place du fonctionnement de récupérateurs d'énergie des vagues. Ce projet est le fruit d'une collaboration entre les secteurs public, privé et de la recherche.

Parmi les exemples, il y a lieu de citer "<u>Capturing the Potential – A Green Jobs Strategy for Wales</u>", publié par le gouvernement de l'assemblée galloise le 9 juillet 2009, et "<u>Going for green growth: a green jobs strategy for Scotland</u>", publié par le gouvernement écossais en juin 2005.

La commune de Thisted au Danemark constitue un bel exemple d'action communautaire contre le changement climatique. En effet, cette commune a atteint des niveaux de consommation électrique et thermique respectivement supérieures à 100 % et 80 %, sans utilisation de combustibles fossiles. Voir www.climate.thisted.dk.

Cohésion sociale et inclusion

- 23. souligne la valeur et l'importance de **systèmes de sécurité sociale et de protection sociale** qui veillent à protéger les membres les plus vulnérables de la société, et la nécessité de maintenir un modèle social européen fort¹⁰;
- 24. reconnaît, conformément au Protocole sur les services d'intérêt général annexé au Traité de Lisbonne, le rôle essentiel de ces services, et en particulier celui des services sociaux d'intérêt général, dont les modalités d'organisation et de financement doivent être davantage sécurisées, ainsi que l'importance des services publics de proximité pour les citoyens;
- 25. demande l'adoption de mesures pour lutter contre **la pauvreté infantile et intergénérationnelle** dans les familles et souligne la nécessité de maintenir les objectifs de Barcelone concernant les services d'accueil à l'enfance¹¹;
- 26. souligne l'importance, à l'échelle européenne, d'une politique de cohésion dotée de financements adéquats et associant toutes les régions d'Europe, en tant qu'élément clef dans le soutien de la mise en œuvre de la nouvelle stratégie, et rejette toute action qui viserait à renationaliser les fonds structurels ou à supprimer la dimension régionale de la politique de cohésion dans la révision du futur budget de l'UE;
- 27. réclame que l'UE s'engage à utiliser plus efficacement les connaissances actuelles et les bonnes pratiques dans le cadre des programmes des fonds structurels européens, au profit de toutes les régions de l'UE;
- 28. demande qu'à l'occasion de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion, en 2010, les dirigeants de l'UE s'engagent à valoriser la cohésion sociale et l'inclusion sociale, afin de lutter contre le chômage croissant, les disparités régionales en matière de performances économiques, l'exclusion sociale, l'absence de perspectives d'emploi et l'inactivité économique. Le CdR rejoint le rapport Barca sur le fait que les programmes des fonds structurels de l'UE constituent un outil fondamental pour lutter contre l'exclusion sociale;
- 29. demande l'adoption de mesures visant à s'attaquer au phénomène sans cesse croissant du **chômage des jeunes**, en accordant la priorité à l'investissement dans l'éducation, la formation et le développement des qualifications, y compris les programmes encourageant la mobilité des jeunes. Le Comité accueille favorablement la recommandation du Conseil relative à la

^{10 &}quot;The Spirit Level: Why More Equal Societies Almost Always Do Better" de Richard WILKINSON et Kate PICKETT, (Allen Lane, mars 2009) contient un débat intéressant sur la question. La plateforme sociale demande l'instauration d'un système de salaire minimum européen. Il a également été demandé que l'UE s'engage à respecter les normes de l'OIT sur le travail décent.

[&]quot;... mettre en place, d'ici 2010, des structures d'accueil pour 90 % au moins des enfants ayant entre trois ans et l'âge de la scolarité obligatoire et pour au moins 33 % des enfants âgés de moins de trois ans." Voir http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/fr/ec/71026.pdf.

mobilité des jeunes volontaires en Europe, adoptée en novembre 2008, et soutient la proposition de la Commission de faire de 2011 l'année européenne du volontariat;

- demande une plus grande reconnaissance de **la contribution essentielle des femmes** au monde du travail et de leur rôle moteur dans la promotion de l'esprit d'entreprise et de l'innovation. L'Europe a encore un long chemin à parcourir en matière d'égalité des sexes, ainsi que l'atteste un rapport récent de la Commission européenne, qui souligne en particulier le problème persistant de l'écart de rémunération entre les hommes et les femmes, le difficile équilibre entre activité professionnelle et vie privée et les stéréotypes à caractère sexiste la la souhaite dès lors que des recommandations et des mesures incitatives soient prévues pour inciter les femmes à se maintenir sur le marché du travail ou à y entrer;
- 31. demande une **reconnaissance plus importante de la valeur et de la contribution de tous les membres de la société**. La nouvelle stratégie devrait valoriser l'importance de la "société civile" et, en particulier, la contribution du troisième secteur, des personnes aidantes et des volontaires œuvrant pour le bien-être d'autrui, qui n'est pas souvent reconnue. Par ailleurs, la nouvelle stratégie devrait encourager les politiques de **vieillissement actif** et les initiatives intergénérationnelles;
- 32. soutient que la politique de cohésion future de l'UE devrait inclure un soutien aux **initiatives de développement local** visant les communautés urbaines et rurales spécifiques confrontées à des défis socio-économiques particuliers. Cette approche a déjà été adoptée avec succès par le passé dans le cadre d'initiatives telles que EQUAL, LEADER et URBAN et des principaux programmes des objectifs 1 et 2;
- 33. se félicite d'une approche selon laquelle les règles relatives aux aides d'État permettent de soutenir la production économique locale fondée sur le développement durable (c'est-à-dire en donnant la priorité aux marchés publics "verts" et à l'accès aux infrastructures à large bande dans les zones périphériques et rurales).;

_

¹² COM(2009) 77: <u>L'égalité entre les femmes et les hommes</u> – 2009.

The Global Economics Paper No: 164 "Women Hold Up Half the Sky" de Goldman SACHS, publié en 2007, soutient que la réduction de l'écart entre hommes et femmes permettrait d'accroître la croissance économique. Le gouvernement norvégien a introduit un quota pour garantir que les femmes occupent au minimum 40 % des postes dans les conseils d'administration des sociétés privées, arguant de ce que ces quotas reposent sur des bases économiques solides. Dans sa fiche sur l'égalité des sexes (avril 2009), la Banque mondiale soutient que la pauvreté ne pourra être éradiquée tant que l'égalité entre hommes et femmes n'aura pas été atteinte et qualifie de "mauvaise politique économique" la restriction des opportunités économiques offertes aux femmes.

Gouvernance à plusieurs niveaux

- 34. souligne la nécessité **d'associer les collectivités locales et régionales** à l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de la nouvelle stratégie;
- 35. souligne l'importance que les collectivités locales et régionales prennent la direction des initiatives visant à **répondre à la crise économique et financière sur le terrain** afin de relever les défis immédiats et à court terme¹⁴;
- 36. demande une **meilleure coordination et coopération** entre les différents niveaux de gouvernement en Europe et l'instauration d'une dimension régionale nettement plus marquée dans la nouvelle stratégie;
- 37. demande aux dirigeants de l'UE de **veiller à ce que les dépenses futures de l'UE** contribuent à la réalisation des principaux objectifs de la nouvelle stratégie, en appliquant la méthode réussie du "fléchage Lisbonne" des fonds structurels à tous les domaines pertinents du budget communautaire;
- 38. demande des **stimulants plus forts pour que les gouvernements nationaux s'engagent** à réaliser les objectifs de la nouvelle stratégie, par le biais, le cas échéant, d'objectifs contraignants, visant à garantir une mise en œuvre effective sur le terrain;
- 39. accueille favorablement l'idée de lier la stratégie au mandat de la Commission européenne et du Parlement européen. Il y a lieu de définir plus clairement, dans la nouvelle stratégie, le rôle du Parlement européen en tant qu'organe européen démocratiquement élu, agissant en partenariat avec le Comité des régions et le Comité économique et social européen;
- 40. note que la politique de cohésion de l'UE dispose d'une structure de gouvernance à plusieurs niveaux pour la mise en œuvre des programmes des Fonds structurels et affirme que la nouvelle stratégie devrait utiliser les structures de partenariat existantes pour remédier aux actuelles faiblesses des structures de gouvernance. Un alignement explicite des structures de gouvernance sur les programmes régionaux de la politique de cohésion de l'UE est un moyen nettement plus efficace de garantir une formulation conjointe des politiques;

les représentants des autorités régionales (notamment le Comité des régions) pour débattre de réponses à plus long terme à la

crise.

Par exemple, au Pays de Galles, il y a eu depuis octobre 2008, six sommets économiques rassemblant les principaux acteurs concernés pour chercher une réponse à la crise. Le gouvernement du Pays de Galles a également eu recours au FSE pour financer une combinaison de subventions salariales et de bourses de formation à la disposition des employeurs qui embauchent des travailleurs récemment licenciés (REACT) ou maintiennent à leur poste des travailleurs menacés de licenciement (PROACT). La conférence des régions périphériques maritimes d'Europe a adopté, le 15 juillet 2009, un manifeste intitulé "Sortir plus forts de la crise: un pacte territorial européen". Les efforts engagés au niveau régional pour répondre à la crise dans toute l'Europe y sont reconnus et l'on y appelle à convoquer une rencontre extraordinaire réunissant la Commission européenne, les États membres et

41. propose que ces structures de partenariat existantes **contribuent activement à la préparation des programmes nationaux de réforme** (**PNR**), et que les programmes des fonds structurels offrent un *chapitre régional* à la réalisation des objectifs globaux des PNR; est préoccupé par l'absence, dans le document de discussion, de suggestions concrètes quant à la manière dont la stratégie de l'UE pour 2020 entend associer les collectivités locales et régionales ainsi que les parlements et les assemblées régionaux au développement et à la mise en oeuvre de la stratégie et des PNR:

Mesurer l'impact de la stratégie

- 42. note une **insatisfaction croissante concernant l'usage du PIB** comme principal indicateur de mesure des performances économiques et demande que de nouveaux indicateurs soient élaborés pour mesurer avec plus de justesse la prospérité, le bien-être et la qualité de vie en Europe ¹⁵;
- 43. demande que ces mesures tiennent compte des **défis sociétaux et environnementaux plus vastes** et incluent des indicateurs sur la pauvreté infantile, la distribution des revenus, les niveaux d'émission de CO2 et d'autres gaz, l'impact sur la biodiversité, ainsi que d'autres éléments qui entrent dans la définition du bien-être au sens large et reflètent les disparités subnationales qui existent en Europe¹⁶;
- demande que les **autorités locales et régionales participent directement à la définition des objectifs et indicateurs** de la nouvelle stratégie. Le Pacte des maires, signé en janvier 2009, illustre comment les collectivités locales et régionales peuvent porter des questions politiques de la plus haute importance et prendre des engagements plus ambitieux que les instances de gouvernement nationales et européennes;

Une approche basée sur des témoignages concrets

45. souligne que cet avis résulte de la consultation sur l'avenir de la stratégie, lancée par le CdR à Prague en mars 2009 et d'une recherche active menée à Bruxelles, au Pays de Galles et au Royaume-Uni sur la question. La **plateforme de suivi de la stratégie de Lisbonne** a contribué opportunément à la réflexion en réalisant une analyse approfondie des résultats de la consultation;

Il est intéressant d'évoquer à cet égard la <u>commission sur la mesure des performances économiques</u> mise en place à l'initiative du président français, Nicolas SARKOZY, afin de créer de nouveaux indicateurs de performance économique et de progrès social, allant au-delà du PIB.

La nouvelle stratégie pour le développement durable du gouvernement gallois, "One Planet: One Wales", contient cinq indicateurs de haut niveau pour aborder les principaux éléments de la stratégie au Pays de Galles: (i) empreinte écologique (ii) biodiversité (iii) valeur ajoutée brute (l'équivalent de la mesure du PIB) (iv) ménages à bas revenus (v) bien-être.

46. considère essentiel que le CdR **continue à effectuer le suivi de l'application de la nouvelle stratégie** sur le terrain à travers ses réseaux et, en particulier, à travers la plateforme de suivi de la stratégie de Lisbonne.

Bruxelles, le 3 décembre 2009.

Le Président du Comité des régions

Luc VAN den BRANDE

Le Secrétaire général du Comité des régions

Gerhard STAHL

II PROCÉDURE

Titre	L'avenir de la stratégie de Lisbonne après 2010
Références	1
Base juridique	Article 265, premier paragraphe du TUE
Base réglementaire	
Date de la lettre de la Commission	s.o.
Date de la décision du Bureau	le 11 février 2009
Commission compétente	Commission de la politique économique et sociale (ECOS)
Rapporteuse	M ^{me} Christine CHAPMAN (UK/PSE)
Note d'analyse	le 6 avril 2009
Examen en commission	le 14 septembre 2009
Date de l'adoption en commission	le 14 septembre 2009
Résultat du vote en commission	Majorité
Date de l'adoption en session	le 3 décembre 2009
plénière	
Avis antérieurs du Comité	CdR 39/2006, Avis du CdR sur "Un cadre politique pour renforcer l'industrie manufacturière de l'UE - vers une approche plus intégrée de la politique industrielle"
	CdR 40/2006, Avis du CdR sur "une politique des PME moderne pour la croissance et l'emploi"
	CdR 181/2006, Avis du CdR sur "Les services sociaux d'intérêt général"
	CdR 338/2006, Avis du CdR sur le thème "Financer la croissance des PME"
	CdR 339/2006, Avis de prospective du CdR sur "l'avenir du marché unique et le bilan de la réalité sociale européenne"
	CdR 255/2007, Avis sur la communication de la Commission européenne intitulée "Promouvoir la pleine participation des jeunes à l'éducation, à l'emploi et à la société"
	CdR 274/2007, Avis sur la communication de la Commission européenne intitulée "Des emplois plus nombreux et de meilleure qualité en combinant flexibilité et sécurité" CdR 344/2007, Avis sur "L'inclusion active"
	CdR 70/2008, Avis de prospective sur les clusters

CdR 331/2007, résolution du 7 février 2008 adressée au Conseil européen de printemps

CdR 12/2009 sur "Le plan européen de relance économique et le rôle des collectivités locales et régionales"

CdR 83/2009 sur "La corrélation entre le marché du travail et les besoins régionaux dans le domaine du tourisme"

CdR 84/2009 sur "La création du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation"